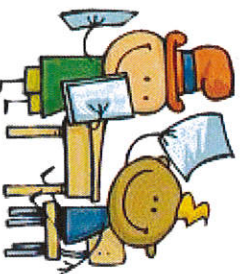


# **REGLEMENT DE LA MATERNELLE**



Vivre dans un établissement scolaire implique la participation à une vie collective et donc l'acceptation d'un certain nombre de règles. Le règlement intérieur est destiné à créer un cadre de travail et un milieu de vie favorable à l'épanouissement de chacun. Il est adapté à chaque cycle et sous-tend les objectifs de chacune des équipes éducatives de l'établissement.

Nous vous remercions de tenir compte de toutes ces précisions qui faciliteront la collaboration professeurs des écoles / parents, pour le plus grand bien des enfants.

**Ce document est à lire attentivement et à signer**

**Vu et pris connaissance le \_\_\_\_\_**

**Signatures des parents**

L'école joue un rôle primordial dans la socialisation de l'enfant : tout doit être mis en œuvre pour que son épanouissement y soit favorisé. La vie de la communauté scolaire est organisée conformément aux dispositions réglementaires. Vous avez pris la décision d'inscrire votre enfant à l'école maternelle. Cette inscription implique l'engagement d'une fréquentation régulière, pédagogiquement indispensable en maternelle ainsi que le respect de son règlement.

**FREQUENTATION ET HORAIRES**

L'école maternelle est la première étape des apprentissages. Une fréquentation régulière et adaptée à l'âge des enfants s'impose. Les petits auront la possibilité de venir uniquement le matin alors que les moyens et les grands seront présents matin et après-midi.

Pour le bon fonctionnement de l'école, il est important de respecter les horaires et d'avoir quitté l'établissement avant la fermeture des portes. Lorsque vous revenez chercher votre enfant, l'entrée se fait par l'entrée principale, sauf à 16h30 et à 11h45 par l'entrée de la garderie. De même, pour des raisons de sécurité les parents des enfants de la maternelle sont autorisés à entrer dans l'école uniquement et strictement pour accompagner l'enfant jusqu'à sa classe et lorsqu'ils sont sollicités pour encadrer une activité et ceci à la demande de l'enseignante ou pour un rendez vous formalisé.

A 13h30, les enfants sont accueillis par le personnel ; les parents n'entrent pas dans la maternelle.

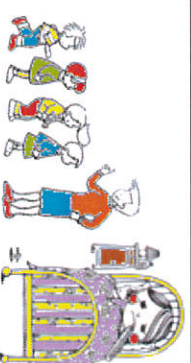


Lundi  
Mardi  
Jeudi  
Vendredi

Le matin  
8h45-  
11 h 45  
L'après-midi  
13 h 30 – 16h30



Merci de respecter les horaires de sortie. Les enfants externes qui ne seront pas récupérés à 11h45 seront amenés à l'accueil.



**ABSENCES**

Les absences doivent être signalées le matin même et justifiées. La non participation à une activité devra être motivée. Le rôle de l'école étant de proposer des activités diverses, d'apprendre à vivre en groupe de développer la personnalité de votre enfant, **il est important pour lui, de pouvoir vivre toutes les animations.**

**HYGIENE**

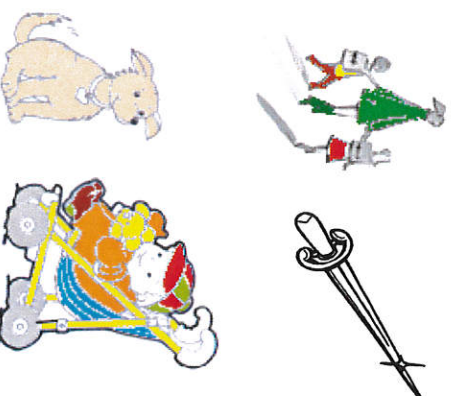
En cas de maladies contagieuses, avertir l'école le plus rapidement possible. Et l'enfant ne pourra être réintégré que lorsqu'il ne sera plus déclaré contagieux par le médecin. **Aucun médicament même homéopathique ne doit être apporté à l'école. Seuls les médicaments prescrits dans le cadre d'un PAI pourront être administrés à l'école et uniquement sur présentation d'une ordonnance en cours de validité et de l'autorisation écrite des parents..** Aucun enfant n'est autorisé à prendre un médicament seul.



**SECURITE**

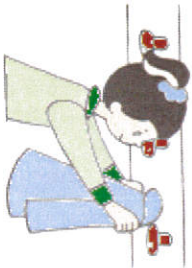
Si des personnes autres que le père ou la mère sont amenées à chercher l'enfant, les parents sont priés de les présenter à l'enseignante et de donner une autorisation écrite. Il est interdit d'apporter des objets dangereux ou pouvant entraîner une certaine violence.

Les poussettes ne devront pas se trouver dans les couloirs ni être laissées en dépôt dans l'établissement afin de ne pas gêner une évacuation éventuelle.



### **COMPORTEMENT**

Nous vous prions d'aider votre enfant à respecter les règles élémentaires de la vie en collectivité.  
Les bousculades, les comportements violents voire dangereux ne seront pas tolérés.  
Le chewing-gum et les sucettes sont interdits, même lors des anniversaires.



### **ORDRE – RANGEMENT**

Chaque enfant pourra contribuer au bon ordre de l'école en rangeant les jeux, le matériel utilisé lors des activités ainsi que ses propres affaires.  
Il utilisera les corbeilles à papiers mises à sa disposition pour garder les lieux propres.  
Il respectera le matériel dont il aura l'usage.



### **COLLABORATION**

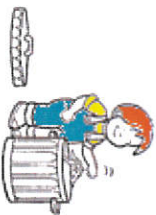
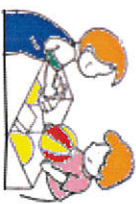
Tous les vêtements seront marqués au nom de l'enfant.

Il serait souhaitable que son sac soit vérifié quotidiennement afin que les circulaires ne s'égarent pas.

Il est important de respecter les dates de retour des papiers.

Les jeux et jouets de la maison ne sont pas autorisés.

La responsabilité des parents est engagée pour tout objet personnel apporté par l'enfant.



### **GOÛTER, CANTINE ET GARDERIE**

Si votre enfant est externe et qu'il mange occasionnellement à la cantine : merci de prévenir le secrétariat et la maîtresse 24h à l'avance.

Si votre enfant va à la garderie, vous pouvez lui préparer une collation .

Vous devez fournir une serviette de table pour le repas à la cantine.

Les goûters d'anniversaire « faits maison » ne sont pas autorisés.

